

monoxyde de carbone : attention ! danger !

Chaque année, on recense 6000 intoxications et 300 décès dus au monoxyde de carbone, un gaz inodore, invisible mais mortel.

C'est pourquoi, dès les premiers froids, une nouvelle **campagne nationale d'information et de prévention contre les risques d'intoxication**, est lancée par la direction de la Défense et de la Sécurité civile et la direction générale de la Santé en partenariat avec les pouvoirs Publics, (Sapeurs pompiers, Commission de la sécurité des consommateurs), les distributeurs d'énergie, les professionnels de la filière énergétique (constructeurs, installateurs et professionnels spécialisés).

La campagne grand public 2003/2004 enregistrée sur CD-rom, repose sur la diffusion aux radios locales et nationales d'un spot d'alerte de 20 secondes qui insiste sur deux conseils simples : l'entretien des appareils de chauffage ou d'eau chaude, la ventilation des locaux. Ce spot est accompagné de quatre chroniques thématiques d'une minute et trente secondes sous la forme d'interviews de professionnels concernés : médecin, artisan installateur, sapeur-pompier, victime qui recommandent les conseils pratiques essentiels.

Une **carte postale**

(http://www.interieur.gouv.fr/rubriques/c/c5_defense_secu_civil/c51_actualite/2004_10_18_campagne_monoxyde/carte_postale_monoxyde.pdf)

tirée à 300 000 exemplaires pour sensibiliser le grand public par un visuel et diffuser les conseils de prévention.

Qu'est-ce que le monoxyde de carbone ?

Un gaz incolore, inodore, combustible. Sa densité est voisine de celle de l'air. Sa présence résulte d'une combustion incomplète quel que soit le combustible utilisé : bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole, propane. Il se diffuse très vite dans l'environnement.

Il agit comme un gaz asphyxiant très toxique qui absorbé en quelques minutes par l'organisme se fixe sur l'hémoglobine

- 0,1 % de CO dans l'air tue en 1 heure
- 1 % de CO dans l'air tue en 15 minutes
- 10 % de CO dans l'air tue immédiatement

Comment survient une intoxication ?

Dans une majorité des cas, les accidents résultent de :

- la mauvaise évacuation des produits de combustion (conduit de fumée obstrué ou mal dimensionné)
- l'absence de ventilation dans la pièce où est installé l'appareil (pièces calfeutrées, sorties d'air bouchées)
- du défaut d'entretien des appareils de chauffage et de production d'eau chaude ainsi que les inserts, poêles, cuisinières, chauffages mobiles d'appoint
- la vétusté des appareils
- la mauvaise utilisation de certains appareils (appareils de chauffage d'appoint utilisés en continu par exemple, groupes électrogènes...)

Parfois deux ou plusieurs facteurs cités interviennent dans l'accident.

Quels sont les appareils à surveiller ?

Tous les types d'appareils sont concernés :

- les chaudières (bois, charbon, gaz, fioul)
- les chauffe-eau et chauffe-bains
- les inserts de cheminés, poêles
- les chauffages mobiles d'appoint
- les cuisinières (bois, charbon, gaz)
- les moteurs automobiles dans les garages
- les groupes électrogènes à essence ou à fioul et tout moteur thermique fixe ou mobile
- les appareils « de fortune » type brasero

L'entretien des appareils ?

L'entretien des appareils doit être réalisé par un professionnel qualifié. Il est recommandé de signer un contrat d'entretien qui garantit une visite annuelle de prévention (réglage, nettoyage et remplacement des pièces défectueuses) et un dépannage gratuit sur simple appel.

Les symptômes

Le monoxyde de carbone provoque une asphyxie des cellules du sang.

Il existe deux types d'intoxication :

- l'intoxication faible dite « chronique » qui se manifeste par des maux de tête, des nausées, une confusion mentale. C'est pourquoi l'intoxication peut être lente et ne pas se manifester immédiatement,
- l'intoxication aiguë qui entraîne des vertiges, une perte de connaissance, une impotence musculaire, voire le coma et le décès.

Que faire en cas d'accident ?

Les consignes de sécurité en cas d'accident dû au monoxyde de carbone sont simples :

- 1 Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- 2 Faire évacuer les locaux et vider les lieux de leurs occupants.
- 3 Appeler les secours :
 - Pompiers : 18
 - SAMU : 15
- 4 Ne réintégrer les locaux qu'après le passage d'un professionnel qualifié qui recherchera la cause de l'intoxication et proposera les travaux à effectuer.
- 5 Contacter :

La direction départementale des Affaires Sanitaires et Sociales ou le Laboratoire central de la Préfecture de Police pour Paris et les départements 92, 93 et 94. Ces services sont en mesure de vous donner des informations complémentaires et peuvent intervenir pour vous permettre d'obtenir une aide.

Les victimes

Les familles socialement et économiquement fragiles sont plus exposées à ce risque car l'entretien des appareils et des ventilations peut être négligé par souci d'économies. Il y a rarement une seule victime mais plus souvent toute une famille : parents et enfants. Parfois, l'accident se produit dans une salle collective (dans un restaurant par exemple). On peut compter plusieurs dizaines de victimes de tous âges.

Des situations exceptionnelles d'intempéries ou de froid entraînent une élévation des risques, avec l'utilisation massive des chauffages de fortune.

Comment soigner une intoxication ?

L'intoxication dite chronique ne peut être décelée que par les médecins de famille, des auxiliaires médicaux ou sociaux qui effectuent des visites à domicile et sont parfois équipés de détecteurs spécialisés.

L'intoxication aiguë est spectaculaire car souvent plusieurs membres d'une même famille sont touchés, voire une collectivité toute entière (salle de réunion, de mariage, église, restaurant). Les intoxiqués même légers sont transportés vers l'hôpital et mis sous oxygénation pour accélérer l'élimination du monoxyde de carbone.

A l'hôpital, les intoxiqués les plus graves sont placés en caisson hyperbare pour une séance de 90 minutes. Après l'accident un suivi médical est assuré par l'hôpital et une enquête technique est lancée par la Direction des Affaires sanitaires et sociales en particulier éviter les récurrences. Le coût de la prise en charge d'un patient intoxiqué (transfert et hospitalisation) a été évalué entre 1500 et 6000 euros.

Quelles sont les séquelles ?

En cas d'intoxication grave, les personnes qui ont été traitées à l'oxygène au moment de l'intervention des secours risquent par la suite d'être atteints de migraines chroniques, de dépendances neurologiques (troubles de la coordination, paralysies de toutes formes) invalidantes.

Monoxyde : les dix conseils pratiques

Faites entretenir votre chaudière par un professionnel qualifié.

Faites la vérifier avant la période de froid. Demandez une fois par an à un professionnel qualifié de venir faire une vérification complète. Si vous devez vous absenter, vous pouvez la laisser fonctionner au ralenti pour protéger votre installation de chauffage individuel contre le gel.

Veillez à ce que le conduit de cheminée soit en bon état si la chaudière est raccordée, quel que soit le matériau qui le compose (conduit maçonné, éléments emboîtés ou tubage, réalisés en aluminium ou en acier inoxydable).

Vérifiez que l'évacuation des fumées s'effectue en dehors de l'immeuble.

Attention, les appareils mobiles de chauffage d'appoint fonctionnant au butane, au propane, au pétrole, ne doivent être utilisés que par intermittence.

Ne vous chauffez jamais avec des panneaux radiants (prévus pour des locaux de grand volume très ventilés) ou des radiateurs de camping destinés à l'extérieur, ni en allumant le four de la cuisinière, porte ouverte.

Les appareils neufs fonctionnant au gaz naturel doivent obligatoirement présenter le marquage CE et pour certains appareils de cuisson de haut de gamme, la marque NF GAZ Sélection.

N'utilisez les petits chauffe-eau sans évacuation de fumées que de façon intermittente et pour une courte durée (8 minutes maximum). Ils doivent être installés dans une pièce suffisamment grande et aérée. Le volume minimal pour une pièce doit être de 8 m² lorsque on utilise un appareil de cuisson et de 15 m³ avec un petit chauffe eau. Ils sont interdits dans une salle de bains ou une douche, une chambre à coucher ou une salle de séjour.

Il est interdit d'installer une hotte raccordée à l'extérieur dans une pièce où se trouve également un appareil raccordé à un conduit de fumée. Cela peut perturber gravement son fonctionnement. Préférez une hotte à

recyclage d'air et consultez un installateur.

Faites effectuer un entretien spécifique régulier si votre logement est équipé d'une Ventilation Mécanique Contrôlée. Renseignez vous auprès de votre gestionnaire d'immeuble.

Les appareils récents raccordés à un conduit de fumée en tirage naturel, possèdent désormais un système de sécurité supplémentaire contre le refoulement des produits de combustion, appelé SPOTT : Système permanent d'observation du tirage thermique.

Nettoyez régulièrement les brûleurs de votre cuisinière à gaz (on doit voir la flamme dans chaque orifice).

S'ils sont encrassés le mélange air-gaz ne s'effectue pas dans de bonnes conditions et le brûleur peut s'éteindre, notamment quand il est au ralenti. Une flamme bien réglée ne doit pas noircir le fond des casseroles.

Enfin, informez vous auprès des professionnels qualifiés, et lisez attentivement les notices d'utilisation et d'entretien de vos appareils.

http://www.interieur.gouv.fr/rubriques/c/c5_defense_secu_civil/c51_actualite/2004_10_18_campagne_monoxyde

rapport complet : <http://www.sante.gouv.fr/> Plan National Santé Environnement